

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	25 (1917)
Heft:	2
Rubrik:	Extraits du rapport de la Direction de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire	Page	Page	
Page			
Extraits du rapport de la Direction de la Croix-Rouge, exercice 1915 (fin)	13	Quelques mots sur les Colonnes de transport	22
Le serment d'Hippocrate	16	Avis aux sections de la Croix-Rouge	24
L'éducation des aveugles	17	Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance suisse des samaritains, Comité central	24

Extraits du rapport de la Direction de la Croix-Rouge (exercice 1915)

(Fin)

Etablissements hospitaliers de la Croix-Rouge, à Berne (Lindenholz). Nous empruntons au rapport imprimé de cette institution pour 1915 les données suivantes:

Après qu'à la fin de 1914 M. le D^r Sahli eut résigné ses fonctions de directeur pour raisons de santé, M. le professeur Röthlisberger s'est vu forcé par ses nombreuses occupations de démissionner déjà à la fin de 1915. En sa qualité de membre et vice-président de la commission administrative, M. le professeur Röthlisberger a, dès le début, notamment contribué, d'une manière absolument désintéressée, à la prospérité et au développement de l'institution. On doit surtout reconnaître le vif intérêt qu'il a porté à l'école et le profond entendement avec lequel il a toujours excellemment secondé la direction de l'école au point de vue pédagogique. Malheureusement, M. Röthlisberger n'a pu céder aux instances qui furent faites auprès de lui pour l'engager à retirer sa démission et nous n'avons plus qu'à lui exprimer en-

core ici les chaleureux remerciements des organes de la Fondation.

La commission administrative a reçu une extension par le fait qu'en vertu d'une décision antérieure, M. le D^r de Giacomi a été appelé, comme représentant des médecins du Lindenholz, à prendre part à ses délibérations, pour le moment avec voix consultative.

Le service de l'hôpital privé du Lindenholz s'est aussi ressenti des suites de la guerre européenne et cet établissement n'a pas eu autant de malades que pendant les années précédentes.

En 1915, l'*école d'infirmières* a reçu 34 élèves, qui forment le 32^e et 33^e cours. Dans ce nombre sont comprises 4 élèves externes. Une élève a quitté pendant le temps d'essai et une autre élève ordinaire est sortie au commencement du deuxième semestre. Jusqu'ici le temps d'essai a compris les 6 premiers mois. L'expérience a cependant montré que, dans certains cas, ce laps de temps est trop court pour qu'on

puisse bien juger des aptitudes corporelles et intellectuelles des élèves et c'est pourquoi la commission administrative a décidé que, dans des cas douteux, il peut être prolongé jusqu'à 12 mois.

Il n'est pas très rare que les élèves externes se décident à rester définitivement à l'école ; c'est ainsi que les 2 élèves externes du 32^e cours sont devenues des élèves ordinaires à la fin du premier semestre.

Au printemps et en automne ont eu lieu les examens et les 25 élèves les ont toutes subis avec succès. Le bon résultat s'explique aussi par le fait de la disparition des élèves incapables déjà au cours du temps d'essai.

L'appréciation des élèves est sévère et ne se base pas seulement sur le résultat des épreuves, mais on prend aussi en considération les notes obtenues pour aptitude aux fonctions d'infirmière et on fait particulièrement peser dans la balance la conduite et l'ensemble des qualités morales. Le diplôme d'infirmière de la Croix-Rouge a pu être décerné à 21 élèves qui avaient terminé leur apprentissage de trois années. Le nombre des infirmières qui ont été diplômées depuis 1899, année de l'ouverture de l'école, est de 232. Dix d'entre elles sont décédées et 38 n'exercent plus leur profession.

Les demandes d'admission sont toujours plus nombreuses, sans doute parce que l'école est toujours plus connue. Il se peut aussi que la guerre, qui fait vivement sentir l'utilité de bonnes infirmières, contribue à accroître cette affluence. Aussi réjouissant que soit le grand nombre de demandes, il a cependant aussi ses inconvénients. Si l'on réfléchit que pour chaque cours, c'est-à-dire deux fois par an, il n'est possible de recevoir comme élèves ordinaires que 15 des 120 à 150 personnes qui se sont fait inscrire, on comprend

d'emblée que la plupart d'entre elles doivent attendre leur tour toute une année, les plus jeunes même souvent plusieurs années. Il est sans doute inutile d'insister ici sur l'impossibilité où nous nous trouvons, pour des raisons d'équité, d'accorder des admissions de faveur. Tout au plus pouvons-nous de temps à autre prendre en considération l'âge avancé des postulantes, lorsque celles-ci risqueraient d'avoir dépassé la limite d'âge à l'époque où viendrait leur tour d'être appelées. Pour les postulantes dont l'admission est ainsi renvoyée, le délai d'attente est souvent très ennuyeux, surtout lorsqu'elles ne savent pas ce qu'elles doivent faire en attendant. D'autres, en revanche, sont contentes d'avoir ainsi l'occasion de mieux apprendre pendant ce temps la tenue d'un ménage et les langues. De plus, il est certainement très utile, vu le caractère tout particulier de la profession d'infirmière, que les élèves commencent leur apprentissage avec un peu plus de maturité et d'expérience que n'en possèdent généralement des jeunes filles de vingt ans.

La grande affluence dont nous venons de parler oblige aussi à se demander si l'on ne devrait pas faire subir un examen d'admission. On a de même déjà plusieurs fois soulevé la question d'une augmentation de la rétribution scolaire ; le déficit que les comptes de l'école accusent chaque année — il se chiffre pour 1915 par fr. 6708.98 — est déjà une raison de discuter cette question, mais d'autres motifs ont fait renoncer pour le moment à toute augmentation.

Nous avons dû supprimer deux de nos *stations hospitalières*, savoir la clinique privée Feldegg à Berne et l'hôpital de district à Niederbipp, parce que l'hôpital d'arrondissement à Samaden, qui pour différents motifs est avantageux pour notre école, a besoin de plus d'infirmières que

nous ne l'avions prévu. Nous avons toujours dans cet hôpital depuis longtemps 15 à 18 infirmières.

Nos infirmières sont réparties entre les établissements hospitaliers avec lesquels nous avons des conventions ainsi qu'il suit :

Hôpital privé du Lindenhof à Berne (dont		
15 infirmières ordinaires et 2 infirmières se trouvaient encore dans le temps d'essai) . . .	43 infirmières	
Hôpital de l'Île à Berne .	9	»
Clinique privée Feldegg à Berne (jusqu'au 15 avril 1915)	6	»
Hôpital cantonal à Münsterlingen	5	»
Hôpital bourgeois à Bâle .	19	»
Hôpital de district à Niederdipp (jusqu'au 15 octobre 1915)	4	»
Hôpital de district à Brugg .	4	»
Hôpital d'arrondissement à Samaden	15	»

La guerre actuelle a fourni à plusieurs de nos infirmières l'occasion de se rendre utiles d'une manière spéciale. Plus de 35 ont donné des soins à des soldats malades et ont été ainsi à même de voir beaucoup de choses intéressantes et instructives. L'une d'elles est revenue gravement malade, mais se trouve maintenant en voie de guérison.

Le *Home des sœurs de la Croix-Rouge* a derrière lui sa neuvième année d'existence, une année tranquille, peut-être trop tranquille, au cours de laquelle les suites de la guerre, qui se font sentir partout, ont aussi été observées.

Commission des transports. Le nombre des colonnes de la Croix-Rouge s'est augmenté de deux, dont l'une a été créée

dans le canton de Bâle-campagne et l'autre à Neuchâtel.

Les colonnes n'ont pas fait de service en 1915 comme formations militaires avec les troupes mobilisées ; quelques-uns de leurs membres ont cependant été employés dans des hôpitaux d'étapes et dans d'autres établissements sanitaires, comme aussi dans le dépôt des hommes du service de santé. Les colonnes ont eu à accomplir une tâche intéressante et fructueuse qui avait été expressément confiée par le Département politique à la Croix-Rouge suisse : nous voulons parler de l'accompagnement des trains d'invalides de Constance à Lyon et retour. Toutes les colonnes ont été successivement appelées à fournir 12 à 15 hommes, qui ont fait leur service en général d'une manière satisfaisante. A la fin de l'année, nos colonnes ont été remplacées pour ce service, sur l'ordre du médecin de l'armée, par les compagnies sanitaires. Quelques colonnes ont aussi participé très activement à l'accompagnement des trains d'évacués.

Les circonstances créées par la mobilisation n'ont pas permis d'organiser un cours central en 1915, mais la plupart des colonnes ont effectué leurs exercices comme d'habitude.

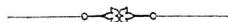
La question de l'uniforme a toujours encore donné lieu à de sérieuses appréhensions. L'habillement des hommes a tant souffert de leurs nombreux jours de service qu'il n'est plus guère présentable. Le modèle d'uniforme établi par la Croix-Rouge, de concert avec le service militaire technique, n'a toujours pas encore été approuvé par le Département militaire ; il est fort à souhaiter que la solution de cette question intervienne cette année-ci, car sans cela l'existence des colonnes nouvellement créées, qui manquent complètement d'uniformes, serait mise en péril.

Les **comptes** de la Croix-Rouge, pour l'exercice de 1915, présentent:

Aux recettes	fr. 111,043.62
Aux dépenses	» 85,109.49
laissant un excédent de	
recettes de	fr. 25,934.13

qui viennent augmenter la fortune de la Société. Son capital était au 31 décembre 1915 de fr. 350,000 environ.

Les **comptes de la collecte** feront l'objet d'un rapport spécial et ne sont pas compris dans les chiffres qui précèdent.



Le serment d'Hippocrate

Hippocrate, le plus grand médecin de l'antiquité (il naquit en Grèce 460 ans avant J.-C.) avait fondé une école de médecine. C'est là que ce génie extraordinaire enseignait son art. Si la médecine hippocratique n'est plus à la hauteur de la science moderne, sa morale n'a pas vieilli; elle peut et doit encore aujourd'hui servir de modèle non seulement aux médecins, mais — par analogie — à tous ceux que leur profession fait approcher les malades, aux gardes-malades en particulier.

Le *serment d'Hippocrate*, soit l'engagement que devaient prendre les jeunes médecins avant d'être admis à la pratique, est particulièrement instructif à cet égard. Il commence par une invocation et en appelle à Apollon, Esculape, Hygiée et Panacée. Apollon était le plus beau, le plus aimable des dieux de l'Olympe, c'était le dieu des vers, de la musique, de l'éloquence, des arts, et..... de la médecine; Esculape était son fils qui avait étudié l'art de guérir avec un centaure; Hygiée ou Hygie, femme ou fille d'Esculape, était la déesse de la santé, de l'hygiène; Panacée enfin est celle à laquelle la mythologie grecque donne le pouvoir de guérir toutes les maladies.

C'est en invoquant ces dieux et ces déesses qui s'intéressaient à l'humanité souffrante que débute le serment:

« Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygiée et Panacée; je prends à témoin tous les dieux et toutes les déesses d'accomplir fidèlement, autant qu'il dépendra de mon pouvoir et de mon discernement, ce serment et cet engagement écrits: De considérer à l'égal de mes parents celui qui m'a enseigné l'art de la médecine, de pourvoir à sa subsistance, de partager mes biens avec lui s'il est dans le besoin, de considérer ses enfants comme mes propres frères, de leur apprendre cet art sans salaire, s'ils veulent l'étudier; de faire participer aux préceptes généraux, aux leçons orales et à tout le reste de l'enseignement, mes enfants, ceux de mon maître et les étudiants qui se seront enrôlés et qui auront juré selon la loi médicale, mais à aucun autre. Je ferai servir suivant mon pouvoir et mon discernement le régime diététique au soulagement des malades; j'écarterai ce qui pourrait tourner à leur perte ou à leur détriment. Jamais je ne donnerai un médicament mortel à qui que ce soit, quelques sollicitations qu'on me fasse; jamais je ne serai l'auteur d'un semblable conseil.... Je conserverai ma vie et ma profession pures et saintes. Je ne taillerai jamais les calculeux, mais je les adresserai à ceux qui s'occupent de cette opération. Dans quelque maison où je sois appelé, j'y entrerai dans le but de soula-